

# Résonances

Mensuel de l'Ecole valaisanne \_\_\_\_\_

**Art.10: Tu as le droit à retrouver ta famille**



**Convention des droits de l'enfant**

# Citoyenneté et droits de l'enfant

**L'exemple valaisan d'un modèle participatif des jeunes par l'adoption de la loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000.**

En Valais, les premiers balbutiements d'une prise en compte des besoins et des aspirations des jeunes datent du début des années 60 par le biais d'établissement de premiers inventaires de leurs besoins. A cette époque différents lieux d'animations voient le jour, l'Association sierroise de loisirs et culture (ASLEC 1960), la Maison de loisirs des jeunes de Sion en 1963 et le Centre de rencontre et d'amitié monthesyan (CRAM 1968).

Sur un plan international, la conception traditionnelle des droits de l'enfant s'est articulée jusqu'au début des années 80 autour du concept de protection et de soins à fournir à l'enfant. Avec l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (1989), un troisième principe est apparu, plus positif, celui de la participation.

Et c'est dans cet esprit qu'un pas de géant a été franchi par le Grand Conseil valaisan, lorsqu'il a adopté à l'unanimité la loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000. Cette loi reconnaît enfin les besoins spécifiques des jeunes du canton et admet que des prestations particulières doivent leur être offertes.

Durant les travaux parlementaires, le vœu a été clairement exprimé que la nouvelle base légale fournisse des compétences à l'Etat afin que celui-ci, en collaboration avec les autres collectivités publiques et organisations privées, puisse mener une réelle politique de la jeunesse sur l'ensemble du territoire cantonal.

Cette loi donne ainsi à l'Etat les moyens de soutenir et de coordonner les activités des différents organismes de jeunesse ou s'occupant de la jeunesse. A cet effet, un poste de délégué à la jeunesse a été créé et qui a pour rôle de stimuler et coordonner les activités des différents organismes de jeunesse, ainsi que de les soutenir dans leurs projets, au besoin financièrement. Souvent, c'est grâce à la réalisation de leurs projets que les jeunes découvrent le sens de l'engagement public et font leurs premiers apprentissages de la citoyenneté.

La jeunesse est globalement active, plusieurs études mettent en exergue que si les jeunes ont aujourd'hui tendance à tourner le dos à la vie politique

traditionnelle, ils ne sont pas pour autant politiquement inactifs mais cette activité se manifeste dans des domaines plus concrets, plus directement en rapport avec leurs préoccupations<sup>1</sup>.

La politique de la jeunesse ne peut être uniquement du ressort de l'Etat, mais est l'affaire de toute la société, elle doit comprendre toutes les institutions concernées: la famille, l'école, les différentes associations actives dans ce domaine.

Comme l'a relevé le sociologue Gabriel Bender, «les jeunes ont besoin d'un environnement accueillant qui leur signifie clairement et sans aucune ambiguïté qu'ils sont les bienvenus dans la communauté des adultes. Que leur place est faite, qu'ils sont attendus. Ils ont besoin de développer leurs premières expériences publiques dans une atmosphère agréable de tolérance.»

En conclusion, nous sommes convaincus que la participation des jeunes en qualité d'acteurs de changement et de développement passe par une amélioration de la capacité des adultes à écouter ces futurs citoyens, notamment par la formation de responsables à l'écoute des jeunes. De plus, pour que cet objectif soit atteint, il est important d'être particulièrement attentif à une amélioration du dialogue entre les générations, en mettant un accent particulier sur les ponts qu'il s'agira de construire entre le monde politique et ces futurs acteurs de la vie sociale.



*Christian Nanchen  
Dir. adjoint du Service cantonal de la jeunesse*

## Note

<sup>1</sup> Les jeunes et la vie associative en Europe, édition du Conseil de l'Europe, 1995, page 293.

# Droits de l'enfant - Citoyenneté

La Convention des droits de l'enfant fête ses 20 ans le 20 novembre 2009, aussi il semblait intéressant d'en parler un peu plus que lors de l'annonce des précédentes éditions de la Journée des droits de l'enfant. Et avoir des droits, c'est aussi s'ouvrir à l'éducation à la citoyenneté ou aux citoyennetés. Le double dossier de ce mois a pour objectif d'amorcer la réflexion...

**4** La Convention des droits de l'enfant souffle ses 20 bougies!  
J. Zermatten

**6** Education aux citoyennetés et droits de l'enfant  
M. Bouverat

**8** Citoyenneté et Droits de l'enfant: à quand les épousailles?  
P. Jaffé

**10** Le débat, un outil pour l'éducation à la citoyenneté  
L. Schaeren & C. Maurer

**11** Le FAP, mise en situation de la citoyenneté  
N. Revaz

**14** La bibliographie de la Documentation pédagogique  
E. Nicollerat

**15** La bibliographie de la FED  
FED



# La Convention des droits de l'enfant souffle ses 20 bougies!

J. Zermatten

Le 20 novembre 1989, un événement de portée exceptionnelle dans l'histoire des droits humains et plus particulièrement dans l'évolution du statut de l'enfant, s'est produit, sans que nous autres les adultes en pensions bien toutes les conséquences: la communauté internationale promulgua la **Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant**<sup>1</sup> consacrant la reconnaissance d'un «enfant nouveau», détenteur de droits attachés à sa personne et énumérant la liste de ces droits, de manière holistique. L'appellation «**droits de l'enfant**» entra alors dans le vocabulaire commun. Ce traité international n'est pas sans influence pour les professionnels.

---

**«L'école est concernée en première ligne par cette Convention et doit prendre en compte ce nouveau statut de l'enfant.»**

---

Dans quelques mois, nous fêterons le 20<sup>e</sup> anniversaire de cet instrument contraignant, qui reste encore largement méconnu dans notre pays. Les Etats, de par leur obligation de rapporter au Comité des droits de l'en-

fant et donc d'indiquer les mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre la Convention et les obstacles qu'ils rencontrent commencent à se rendre compte que signer et ratifier la CDE représente surtout un engagement nouveau envers leurs enfants. Cette convention a connu un engouement sans précédent puisque 193 des 195 Etats<sup>2</sup> de la planète ont signé et ratifié ce traité international dans un élan très spontané pour certains et après mûres réflexions pour d'autres (dont la Suisse<sup>3</sup>); ce texte est une Convention qui lie les Etats parties et qui les oblige à respecter les droits qu'il énonce, à les appliquer et à les promouvoir. Qui impose aussi de former les professionnels qui travaillent pour les enfants et de sensibiliser l'opinion publique.

Deux questions se posent en ce 20<sup>e</sup> anniversaire:

- Pourquoi avoir promulgué une Convention spécifique pour les droits de l'enfant?
- Est-ce important pour l'école?

**Pourquoi la Convention?** En fait, notre conception de l'enfant, objet de toute notre attention, est assez récente. C'est durant la *deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle* que s'est produite une rupture dans l'idée de la famille, cellule intouchable, pour se diriger vers l'individu: la famille s'est lentement transformée et l'autorité du chef de famille s'est progressivement dissoute.

Cette évolution est en grande partie due au concept du lien du mariage sur lequel la famille était fondée, qui est passé d'un lien indissoluble vers un lien de nature contractuelle, une union librement consentie, basée sur une visée personnelle (pas forcément de couple), union dont on peut se défaire par consentement mutuel. Les chiffres des «**démariages**»<sup>4</sup> démontrent cette évolution. **Il ne fait pas** de doute que ce tournant crucial est à l'origine de la CDE, par la nécessité de définir le statut de l'enfant, la place dans cette famille nouvelle et surtout ses droits en cas de dissolution de la famille (de décomposition et de recomposition). Avec une évolution très importante dans les modes de transmission qui ne se font plus de manière autoritaire, mais de manière participative.



De l'enfant inexistant, en passant par l'enfant exploité, puis membre d'une famille idéalisée, on en est arrivé à l'enfant, personne à part entière, bénéficiant de garanties, de protection et reconnu comme vulnérable, mais néanmoins individu, égal aux autres individus et détenant des droits à faire valoir à ce titre.

Il est donc clair que pour consacrer cette évolution par le droit et pour conférer un nouveau statut juridique à l'enfant il fallait un texte: **la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.**

**L'école et la Convention.** Un des droits fondamentaux reconnus à l'enfant est bien évidemment le droit à l'éducation et la Convention se penche longuement sur ce droit subjectif dans ses art. 28 et 29. Notamment, l'art. 28 décrit ce principe de base «Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des



chances: a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous...»<sup>5</sup>.

Et l'art. 29 décrit les objectifs de l'éducation, telle qu'elle est comprise par la CDE. Mais ce qui me paraît important, au-delà de ce droit, c'est que l'enfant est devenu une personne à part entière. C'est un nouvel état social, **une nouvelle posture qui implique un nouveau contrat social: entre les hommes et les femmes, il y a une catégorie nouvelle du point de vue juridique: les enfants!** En termes de droits, cela impose que les décisions prises à l'égard de l'enfant

doivent respecter son intérêt (art. 3 de la CDE) et doivent lui permettre d'exprimer son opinion, dès qu'une décision les affecte, soit comme individus, soit comme groupe collectif.

A mon avis, l'école est concernée en première ligne par cette Convention et doit prendre en compte ce nouveau statut de l'enfant. De plus, l'école a une responsabilité dans la sensibilisation de l'enfant à ses droits et dans l'enseignement des droits de l'enfant, à tous les niveaux (primaire, secondaire et universitaire). Le Valais a fait œuvre de pionnier au niveau universitaire avec l'installation de l'IDE et la collaboration entre l'IDE et l'IUKB; je doute qu'aux autres niveaux, la situation soit aussi idéale et le 20<sup>e</sup> anniversaire devrait être l'occasion de mettre sur pied une véritable stratégie d'enseignement des droits de l'enfant.

## Master en Droits de l'enfant à l'IUKB



La capitale mondiale des Droits de l'enfant se situe en Valais, à Sion! L'Institut universitaire Kurt Böschi (IUKB), en collaboration avec l'Université de Fribourg, propose un Master interdisciplinaire en Droits de l'enfant. La deuxième volée a débuté en septembre avec plus de vingt étudiants provenant de toutes les universités romandes. Par ailleurs, l'IUKB et l'Institut international des Droits de l'enfant (IDE) proposent de nombreuses formations continues en lien avec l'enfant, notamment pour ce qui concerne sa protection. Pour s'informer, consulter [www.iukb.ch](http://www.iukb.ch) et [www.childsrighs.org](http://www.childsrighs.org).

### Notes

- 1 Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, Adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989; entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'article 49; cf. United Nations, *Treaty Series*, vol. 1577, No 27531.
- 2 Etat au 20.08.2008; le Monténégro est le 193<sup>e</sup> Etat.
- 3 La Suisse a ratifié la CDE en 1997.
- 4 Expression célèbre d'Irène Théry.
- 5 Pour la suite de l'article 28 et l'art. 29 (Buts de l'éducation): [www2.ohchr.org/french/law/crc.htm](http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm).

l'auteur

Jean Zermatten  
 Directeur de l'Institut international des droits de l'enfant (IDE), vice-président du Comité de l'ONU des droits de l'enfant, ancien président du Tribunal des mineurs du canton du Valais.

# E

# ducation aux citoyennetés

# et droits de l'enfant

M. Bouverat

L'enfant perçoit régulièrement que les hommes ne naissent pas libres et égaux en dignité et en droits, alors qu'on lui enseigne le contraire. Il n'éprouve pas non plus spontanément le besoin d'agir envers l'autre dans un esprit de fraternité. L'éducation aux citoyennetés qui comprend, entre autres, l'enseignement du droit et des droits de l'enfant, permet à l'enfant de comprendre progressivement que les principes, valeurs et libertés, sont une construction sociale permettant la vie en société.



Situation illustrée dans le texte?

L'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme «*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité*» n'a rien d'évident pour un enfant. En effet, les droits et les différents modes de fonctionnement de nos sociétés découlent d'une conception de l'être humain fondée sur des valeurs essentielles, inhérentes à tous les hommes et à toutes les cultures. Dès lors, comment appréhender, comprendre, faire siens, critiquer, défendre, faire évoluer des concepts qui sont tout sauf naturels? L'éducation aux citoyennetés permet de construire

progressivement les concepts de droit et de responsabilité, ainsi que de comprendre le fonctionnement des institutions et des politiques dans lesquelles l'enfant sera amené à évoluer.

## L'éducation aux citoyennetés par les droits de l'enfant

Nos sociétés sont multiculturelles. La question est alors celle de la transmission et de la pratique de valeurs communes. Les conflits de cultures sont aussi des conflits de normes et de lois. L'apprentissage

des droits de l'homme et des droits de l'enfant à l'école est, en ce sens, une expérience très positive. Discuter de l'universalité de ces droits et de la perception des droits que peuvent avoir deux enfants, vivant dans des pays différents, permet de constater que le droit à l'éducation ou le droit d'équité pédagogique<sup>1</sup> ne revêt ni la même importance ni la même signification selon le lieu dans lequel l'enfant se développe. Néanmoins, pour parvenir à analyser, discuter ou débattre de situations de discriminations, d'égalité et de justice, l'acquisition de concepts et l'argumentation juridiques sont indispensables.

**L'éducation aux citoyennetés** recouvre des aspects en lien avec le droit, le pouvoir et les appartenances. Elle a pour but de contribuer à une meilleure compréhension du monde actuel. Dans cette perspective, l'éducation aux citoyennetés, en milieu scolaire, articule des connaissances, le plus souvent contextualisées, et une pratique effective dans le cadre des cours, de la classe et de l'établissement ainsi qu'une ouverture aux enjeux de société.

### La citoyenneté à l'école

Vivre ensemble et s'impliquer à l'échelle du groupe, de la classe et de l'établissement scolaire à travers des structures participatives et la pratique du débat démocratique. Connaître les droits et les responsabilités des acteurs de l'institution scolaire et les mettre en œuvre dans une école dont le fonctionnement ne devrait pas être contraire au droit.

### La connaissance des institutions

Connaître l'organisation de la société et les institutions locales, nationales et internationales, participer à leur développement nécessite des savoirs spécifiques, principalement juridiques et politiques. Exercer les droits et les responsabilités définies dans ces cadres institutionnels.

### La citoyenneté et les enjeux de société

Prendre conscience que la responsabilité citoyenne s'étend de l'environnement proche au monde entier. Vivre et agir dans une société mondialisée, caractérisée par des enjeux à l'échelle locale et mondiale: répartition des ressources, migrations, globalisation économique, eau.... Savoir analyser ces enjeux en lien avec le concept développement durable pour être en mesure de se situer et d'opérer des choix à différentes échelles.

## Former les enseignant-e-s

Les droits de l'homme, les droits de l'enfant, parlent aux élèves. Mais les autres connaissances nécessaires à l'exercice de la citoyenneté telles que la notion de droit, la connaissance des institutions, des politiques, etc. ne passionnent ni les élèves, ni, a priori, les enseignants. Le manque de formation dans ce domaine, la crainte de ne pas en maîtriser les outils conceptuels, le caractère apparemment rébarbatif de la langue et de la rhétorique des juristes sont des obstacles jugés parfois insurmontables. Les droits de l'homme plongent l'enseignant-e et les élèves dans la politique, dans les questions socialement vives avec des prises de position parfois à la frontière d'idéologies. Droits de l'homme et migrations, droits de l'enfant et principes éducatifs sont des sujets brûlants. Nous comprenons que l'enseignant-e hésite à aborder de tels sujets en classe, de peur de se voir accusée de non objectivité.

Il nous semble dès lors primordial de donner une place importante à une formation en «éducation aux citoyennetés» pour les enseignants, d'une part, parce que celle-ci prend une place importante dans le nouveau plan d'études (PER) et, d'autre part, qu'à moins d'avoir eu des cours de droit dans sa formation, un enseignant est démuni face à ces exigences.

Les droits de l'enfant, l'éducation à la citoyenneté, voilà un vaste programme. Mais comment construire avec les enfants des représentations du droit, de la citoyenneté, de la liberté? En effet, jamais personne n'a vu un droit ou une liberté.

## Construire les concepts par l'expérience

Il est utile de partir d'une situation vécue par les enfants dans laquelle une question de citoyenneté se pose et, dans un premier temps, de chercher à isoler tout ce qui a trait aux droits, devoirs, libertés, valeurs, ... Puis, dans un deuxième temps, de permettre à l'enfant de se construire des représentations plus précises de tels concepts avant de pouvoir en discuter, débattre, et faire des choix en toute connaissance de cause.

**Prenons l'exemple de la situation illustrée<sup>2</sup> ci-contre.**

L'image montre:

- Une classe d'école avec quatre enfants ou trois filles dont une noire et un garçon assis sur une chaise roulante, ainsi qu'une enseignante parlant et écrivant au tableau.

Que se cache-t-il derrière cette image en matière de citoyenneté et de droits de l'enfant?

- Tous ont droit à une éducation (Question: droit ou obligation?), les enfants de chaque genre, de chaque couleur, avec ou sans handicap (Question: pourquoi les enfants handicapés, de couleur différente ou de sexe différent n'auraient-ils pas le droit de s'instruire ensemble?)
- Qu'est-ce que le droit à l'éducation? Qu'est-ce que la différence? Que signifie accepter la différence?

- La situation se passe dans un espace précis soit, apparemment, celui d'une classe. Questions: l'éducation peut-elle se faire ailleurs qu'à l'école? Est-ce que je peux choisir mon école, ma classe? Existe-t-il des règlements propres à l'institution scolaire? Par qui sont-ils édictés et qui doit les appliquer? Pourquoi avoir des règlements? Sont-ils les mêmes au sein de l'institution qu'à l'extérieur (maison, quartier, ville, canton, pays, monde)?...
- Hormis l'enseignant-e, quels autres acteurs interviennent dans une école pour le bien-être de l'enfant? Comment concilier les droits de chacun pour vivre ensemble? Existe-t-il, dans l'école, un espace et des possibilités de négociation?
- Pourquoi instruire tous les enfants? Qui en est responsable; les parents ou l'école? Quels types d'instructions et d'éducatifs donner aux enfants?...

Tenter de répondre à ces questions, c'est encore poser d'autres questions mais à un autre niveau: le politique. Qu'est une démocratie, à quoi sert-elle? Qui détient vraiment le pouvoir; le citoyen? Un enfant est-il un citoyen? Qui protège l'enfant, l'Etat ou la famille? Ça sert à quoi d'avoir une identité? Existe-t-il des droits particuliers pour les handicapés? L'enseignant a-t-il des droits?

L'enfant doit comprendre ses droits (et ses responsabilités) et ce qu'ils recouvrent pour pouvoir exercer sa citoyenneté. Enseigner les droits de l'enfant ne peut se faire en dehors du cadre plus large de l'éducation aux citoyennetés. Les droits de l'enfant ce ne sont pas les droits d'un jour, ceux du 20 novembre<sup>3</sup>, mais un cadre à construire, intégrant tous les acteurs sur l'ensemble de la scolarité, demandant des connaissances du droit et des institutions locales et internationales.

### Notes

- 1 Droit à un système éducatif qui n'augmente pas l'écart qui existe au départ entre les élèves les plus forts et les élèves les plus faibles.
- 2 Illustration tirée du matériel pédagogique spécialement conçu à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et disponible sur l'espace pédagogique des droits de l'enfant [www.droitsenfant.globaleducation.ch](http://www.droitsenfant.globaleducation.ch) qui offre aux enseignants de nombreuses ressources et informations pour aborder les droits de l'enfant dans le cadre de l'éducation aux citoyennetés.
- 3 Le 20 novembre est la Journée internationale des droits de l'enfant. L'année 2009 marque le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE).

# Citoyenneté et Droits de l'enfant: à quand les épousailles?

P. Jaffé

Inéluctablement et inexorablement, notre organisation sociale sera transformée par nos enfants à mesure qu'ils se développent, nous côtoient, et puis nous remplacent. Aucune prédiction fiable ne peut établir les contours précis de l'évolution sociale future. Il est toutefois indubitable que les caillebotis des chemins qui nous conduisent à la société de demain sont très largement constitués des valeurs que nous transmettons à nos enfants sous la forme d'une éducation à la citoyenneté dans son acception la plus large: c'est-à-dire fondée sur une approche socio-civique mettant l'accent – encore – sur des connaissances en matière de citoyenneté politique et, toujours plus, sur des apprentissages pratiques des règles de la société civile, comme le respect de l'autonomie de la personne et, un Droit de l'enfant suprême, sur la promotion de la participation de chaque enfant au vaste projet social dont il est *de facto* membre. Pour remplir et optimiser la réalisation de cette mission inestimable et délicate, l'école, comme pilier institutionnel de l'aventure éducative de chaque enfant, paraît le lieu idéal pour faire vivre, au quotidien, une culture des Droits de l'enfant. A quand donc les épousailles de l'Education à la citoyenneté et des Droits de l'enfant?

## De la citoyenneté aux règles de vie en société

L'éducation à la citoyenneté connaît des mutations profondes depuis plusieurs décennies. Fort heureusement, les enfants ne sont plus soumis à la rigoureuse et en-

nuyeuse instruction aux droits et aux obligations à l'égard de la collectivité et aux fondements des lois régissant la société. Le temps est passé où cette éducation se limitait à faire l'éloge de notre démocratie à travers l'étude et le par cœur des rouages des institutions politiques locales et nationales. La recherche scientifique montre d'ailleurs qu'inculquer aux jeunes des connaissances dans ces vastes domaines ne permet pas d'espérer une participation future accrue dans la vie politique.

## L'éducation à la citoyenneté connaît des mutations profondes depuis plusieurs décennies.

Les jeunes d'aujourd'hui tissent une myriade de rapports au monde politique qui sont difficiles à capturer et l'éducation à la citoyenneté connaît des flottements qui la rendent vulnérable à être récupérée par d'autres programmes scolaires. Plusieurs spécialistes, comme François Audigier de l'Université de Genève, ont pris la mesure de cette évolution et décrivent les processus sous-jacents, dont le danger d'une dispersion par rapport à des références claires. Ainsi, des observateurs constatent une récupération par le domaine de la santé avec ses thématiques sociales urgentes, comme la prévention des rapports violents, l'éducation à la sexualité et la prévention

des conduites à risques. Ou d'autres remarquent que les défis posés par les nouvelles technologies, comme le téléphone portable et Internet, requièrent une instruction particulière. Alors comme pour éviter les contradictions et les problèmes, mais avec logique, il s'agit désormais de concevoir des programmes scolaires qui s'adressent aux principes affectifs et cognitifs transversaux, apprendre à mieux observer, à mieux analyser, à mieux comprendre, ou encore à mieux se décentrer. Dans la pratique, cette approche valorise les compétences citoyennes qui soutiennent le *vivre ensemble*, comme la politesse, le respect de l'autre, la tolérance, la discussion, la négociation, ou encore la résolution pacifique des conflits. Ces objectifs sont nobles, mais ils le seraient encore plus s'ils s'inséraient dans une *culture des Droits de l'enfant*.



© Sabrina, élève 5-6P Planzette.

## La Convention des Droits de l'enfant: un document révolutionnaire

La notion juridique des Droits de l'enfant est relativement ancienne, puisqu'en 1924 déjà, la Société des Nations, établie à Genève, avait émis une Déclaration des Droits de l'enfant dans laquelle les enfants étaient désignés comme les bénéficiaires privilégiés du soutien et de la protection par les adultes. Au fil des décennies qui ont suivi, la préoccupation pour le sort des enfants a englobé une sollicitude sociale bien plus riche et diversifiée dont, entre autres courants, un souci éducatif croissant et l'allocation de ressources toujours plus importantes aux milieux scolaires, l'application de découvertes scientifiques sur le développement affectif et cognitif des enfants et la réalisation qu'ils sont des êtres humains qualitativement différents des adultes, une sensibilité protectrice à l'égard de leur vulnérabilité, et une intolérance de plus en plus exacerbée à propos des dangers qui les guettent en permanence. De tout cela est né un vaste mouvement, englobant tant des acteurs de la société civile que nombre de décideurs politiques, dont l'aboutissement a été l'élaboration de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant. Cette Convention, adoptée en 1989 et ratifiée par 193 pays sur 195 (à l'exception de la Somalie et des Etats-Unis) et intégrée au dispositif légal helvétique, fixe les conditions cadres qui devraient régner pour que chaque enfant puisse exister, se développer harmonieusement, et réaliser son potentiel dont celui de citoyen. D'ailleurs, plusieurs dispositions garantissent à l'enfant des droits classiques comme celui de la liberté de pensée, de la liberté d'expression, ou encore de la liberté d'association.

Mais la Convention des Droits de l'enfant est aussi un document vivant qui célèbre l'enfant comme un sujet de droits qui, à tout âge, s'exprime et participe à la vie sociale et civique de la société dans laquelle il évolue. Dans leur ouvrage récent<sup>1</sup>, Jean Zermatten et Daniel Stoecklin ont disséqué le droit fondamental des enfants à la participation: celle-ci repose avant tout sur l'Article 12 de la Convention qui, à l'alinéa 1, énonce: «*Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité*». L'analyse en profondeur de cet alinéa nécessite de longs développements (les débats sont par exemple nourris sur la question du discernement), mais il convient de retenir que le texte indique implicitement que l'enfant doit être écouté avec sérieux et que l'opinion qu'il formule doit être prise en considération.



Qui plus est, cette opinion doit compter progressivement toujours plus, à mesure que l'enfant mature et réfléchit à propos de ce qu'il pense et de l'impact que cela aura sur autrui. C'est bien là l'aspect fondamental: l'enfant n'est plus seulement le récipient d'une éducation citoyenne dont les objectifs sont précisés par avance, il devient l'agent même de ces compétences, l'adulte étant le pédagogue qui le soutient dans cet apprentissage.

En guise de conclusion, stipulons que l'enfant est accueilli dans un modèle social, certes bienveillant, mais qu'il n'a pas choisi et dont il doit adopter les règles. Pouvoir penser et s'exprimer librement en tant qu'enfant, me forger ma propre opinion du monde, construire de manière participative comment je vais m'y situer et agir dans le respect mutuel des droits des uns et des autres, voilà ce à quoi ressemblerait une culture des Droits de l'enfant dans le champ éducatif. Nous y serons lorsqu'un nouveau partenariat entre chaque enfant, sa famille et l'institution scolaire sera en place et que cette troïka ne reflétera plus un décalage entre les valeurs «enseignées» et celles qui sont pratiquées dans le champ social. Comptons sur les enfants pour y parvenir!

### Note

- <sup>1</sup> *Le droit des enfants de participer. Norme juridique et réalité pratique: Contribution à un nouveau contrat social*, publié à Sion par l'Institut universitaire Kurt Bösch et l'Institut international des Droits de l'enfant. L'ouvrage peut être commandé en s'adressant à [info@childsrightrights.org](mailto:info@childsrightrights.org).

l'auteur

Philip D. Jaffé  
Directeur de l'Institut universitaire Kurt Bösch à Sion,  
Professeur responsable de l'Unité d'enseignement et  
de recherche en Droits de l'enfant.

# Le débat, un outil pour l'éducation à la citoyenneté

La seconde phase du projet *La jeunesse débat* s'est terminée par la Finale Suisse qui a eu lieu le 30 mai 2009 à Berne. La Fondation Dialogue, responsable du projet, planifie actuellement la phase suivante qui s'étendra sur 2010 et 2011.

Le Championnat romand de 2009 a accueilli plus de 80 participant-e-s. Ce succès nous indique que *La jeunesse débat* répond à des besoins de la part des enseignant-e-s et des élèves.

Débattre donne un sens à l'étude de thématiques. L'élève met en œuvre des connaissances de manière dynamique, il devient acteur d'une production, mais aussi co-acteur des interactions avec les autres débatteurs. Cette production, individuelle et collective, est ensuite soumise à l'évaluation constructive des pairs. Pour l'enseignant-e, *La jeunesse débat* propose des outils concrets à mettre en œuvre directement: extérieur à l'exercice (il n'y a pas d'animateur au débat), son attention se concentre sur les compétences en jeu et les objectifs fixés.

Dans la société complexe d'aujourd'hui, il convient de donner à l'élève des outils pour comprendre les enjeux, se situer et agir en tant que citoyen. La pratique du débat développe l'esprit critique et la construction d'une opinion autonome; elle favorise le changement de perspective d'analyse et permet d'approfondir sa connaissance d'un sujet. Les observations de Chrystelle Jeanmonod, lauréate de la Finale Suisse en 2007, sont éloquentes: «Je trouve [que le débat] ouvre l'esprit; je me sens plus concernée par l'actualité et je prends moins di-



*Les jeunes débattent au-delà du pour et du contre.*

*rectement des avis pour ou contre. Je suis d'entrée plus critique et plus prudente. Enfin j'ai envie d'avoir de l'information avant d'avoir une opinion.»*

Afin d'ouvrir la participation à plus de personnes, La Fondation Dialogue modifie la forme du championnat. En vue de la prochaine Finale Suisse qui aura lieu au printemps 2011, les établissements scolaires sont invités à organiser des éliminatoires (intra ou inter établissements, régionaux ou cantonaux) avec le soutien de *La jeunesse débat*. Ceux-ci remplaceront le Championnat romand. Une formation animée en collaboration avec la Fondation Education et Développement, partenaire du projet, propose aux enseignant-e-s de découvrir et d'exercer la méthodologie. Des fiches argumentaires sont téléchargeables sur divers sujets de débat. Renseignements sur [www.lajeunessedebat.ch](http://www.lajeunessedebat.ch) ou [schaeren@lajeunessedebat.ch](mailto:schaeren@lajeunessedebat.ch)

*Lucie Schaeren et Charly Maurer*

## L'avis d'un enseignant ayant participé à La Jeunesse débat

### **Raphaël Luy, enseignant au CO à Martigny**

«C'est en suivant un cours sur la pratique du débat qu'on nous a signalé l'existence de *La jeunesse débat*. J'ai donc inscrit ma classe à ce concours et préparé mes élèves aux règles du débat minuté, en consacrant une quinzaine de périodes, dans le cadre des cours de français. Il y avait trois thèmes, dont un plus directement lié à la citoyenneté. Les sujets choisis permettaient de travailler l'argumentation dans un but précis, ce qui donne du sens au contenu et incite les élèves à travailler la forme: ils ont pu affiner l'emploi des connecteurs, améliorer leur niveau de langage, etc.

Pour les quatre élèves sélectionnés de ma classe, c'était enrichissant de pouvoir se confronter à des débatteurs d'autres cantons. Globalement, ils ont apprécié l'expérience, même si certains ont été un peu déçus, trouvant injuste que le nombre de points prime sur la place occupée au terme d'une joute, tous les membres du jury n'ayant pas les mêmes sensibilités. Cette année, plusieurs classes valaisannes participeront à *La jeunesse débat*, tout au moins à Martigny, ce qui permettra de procéder à des éliminatoires régionaux.»

*Propos recueillis par N. Revaz*

# Le FAP: mise en situation de la citoyenneté

N. Revaz

Depuis plusieurs années, le Lycée-Collège de la Planta à Sion organise le FAP (Forum annuel de la Planta) dont l'objectif est «de confronter des lycéens à des situations politiques, économiques, sociales et éthiques du monde contemporain» (cf. statuts et règlement du FAP). A cette occasion, les étudiants débattent comme s'ils étaient à l'ONU, en débutant chacune de leurs interventions par «Monsieur le Président (ou Madame la Présidente), honorables délégués». Les joutes oratoires entre les délégations participantes (Etats-Unis, France, Inde...), présentes au Grand Conseil valaisan pour l'occasion, sont vives. Il est vrai que les jeunes sont là pour défendre les idées du pays qu'ils représentent sur des thématiques spécifiques.

Lors du dernier FAP ayant eu lieu en mars dernier, Claude Roch, chef du DECS, était invité à ouvrir la journée. Son discours comportait une touche très personnelle, puisqu'il avait choisi d'évoquer son parcours professionnel à l'étranger et sa découverte de l'Amérique du Sud notamment. Ensuite, place au jeu de rôles, avec droits de parole, droits de réplique, points d'ordre, missives échangées..., sous le regard d'un jury présidé par Monsieur l'Ambassadeur Bernard de Riedmatten. Deux thématiques étaient à l'ordre du jour, à savoir le droit des minorités et les peuples autochtones le matin ainsi que l'agriculture et la sous-alimentation dans le monde l'après-midi. Même s'il ne s'agissait que d'une simulation, le ton était sérieux, avec juste une touche d'humour du côté de la délégation mexicaine. Un vote a eu lieu à l'issue des débats sur les résolutions rédigées par la Hongrie et le Brésil.



© Jeanne, Julie, Justine et Pauline, élèves 5-6P Planzette.



Les étudiants du Lycée-Collège de la Planta au Grand Conseil pour un débat onusien.

Francis Rossier, recteur du Lycée-Collège de la Planta, et Denis Varrin, enseignant de géographie et responsable du FAP, ainsi que tous les enseignants impliqués dans ce projet annuel ont de quoi être fiers de l'engagement de tous les étudiants dans cette aventure citoyenne grandeur réelle. Cette journée n'est cependant que la pointe de l'iceberg, puisque les jeunes ont assisté préalablement à des conférences données par des spécialistes, histoire de nourrir leurs propos avec toute l'exactitude nécessaire pour traiter de sujets interdisciplinaires et complexes. Les étudiants ont par ailleurs eu l'opportunité de travailler en atelier pour améliorer leur expression orale. Quelques-uns ont par ailleurs participé au Comité exécutif du FAP et chaque année trois jeunes sont choisis pour approfondir les questions onusiennes et internationales et suivre des conférences avec la délégation suisse à l'ONU.

Au terme de ce 17<sup>e</sup> FAP, l'ancien ambassadeur de Suisse, président du jury, a félicité les 190 participants (une participation en hausse, ce qui démontre le succès de la démarche auprès des jeunes), tout en leur adressant quelques remarques sur les résolutions proposées, notamment en insistant sur l'importance d'un message davantage ciblé. Il a en outre rappelé le rôle et l'importance de l'ONU. Le trio gagnant de cette édition du Forum annuel de la Planta a été choisi sur 3 critères, à savoir la connaissance du pays représenté, la manière dont la délégation s'est présentée et sa capacité de réaction. Etats-Unis, Russie et Espagne l'ont emporté en 2009. Le prochain FAP, qui aura lieu en avril prochain, portera sur l'avenir du système financier international

et sur les droits de l'enfant, notamment en raison de l'anniversaire de la Convention et de la proximité géographique avec l'IUKB, et connaîtra de nouvelles délégations gagnantes. A suivre donc.



### Interview de Johan Beltramini, membre du jury 2009

Johan Beltramini, l'un des membres du jury pour le FAP 2009, a d'abord été délégué, puis président de l'Assemblée FAP. Pour l'étudiant en psychologie, c'était l'occasion de retrouver cette ambiance particulière.

#### **Cette année, vous êtes membre du jury, mais avant, vous aviez tenu le rôle de délégué puis celui de président de l'assemblée FAP. Qu'avez-vous retenu de votre participation au FAP en tant que collégien?**

C'est une expérience qui est tout d'abord très sympathique et qui laisse de bons souvenirs. Le degré d'implication ensuite dépend des délégations. La plupart des étudiants font des recherches approfondies pour connaître les positions du pays qu'ils représentent par rapport à la thématique de la résolution. Jusqu'à cette année, pour la préparation, il y avait six ou sept conférences données par des spécialistes des thématiques choisies, alors que pour cette édition, les étudiants ont de plus eu la chance de pouvoir bénéficier d'ateliers pour apprendre à construire leur présentation orale et travailler la prise de parole en public, ce qui permet d'améliorer encore le niveau des interventions non préparées.

## Ecoles à Berne: de la citoyenneté à la politique

Le projet «Ecoles à Berne - La jeunesse s'intéresse à la politique» veut permettre à des élèves de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année de vivre en personne l'actualité politique nationale, dans le but d'éveiller en eux l'intérêt pour celle-ci. En comprenant mieux comment fonctionne notre démocratie directe, ils devraient être motivés à faire usage de leur droit de vote une fois leur maturité atteinte. Suite aux échos positifs rencontrés par la semaine pilote du 11 au 15 mai 2009, le projet sera reconduit en 2010. Des classes romandes sont recherchées pour le mois de février prochain.

[www.schulen-nach-bern.ch/no\\_cache/fr/contact/talondinscription.html](http://www.schulen-nach-bern.ch/no_cache/fr/contact/talondinscription.html)

#### **Pensez-vous que le FAP contribue à l'éducation citoyenne?**

Pour un jeune, c'est plus facile de ne pas réfléchir à son positionnement à l'égard des thématiques politiques et le FAP oblige à se questionner sur sa vision du monde et à regarder ce qui se passe ailleurs. C'est important de prendre conscience que les minorités ne sont pas traitées de la même manière selon les pays et sont même parfois maltraitées. Le fait de devoir se demander ce que pense le pays que je représente à propos de la résolution présentée au vote permet d'avoir un regard critique sur certaines informations véhiculées dans les médias. Découvrir que les intervenants, véritables spécialistes des domaines discutés, ont des points de vue différents force aussi à se positionner, ce qui est essentiel à la construction de la citoyenneté. C'est aussi cette diversité des regards qui motive les étudiants à affiner leurs arguments. L'engagement de Monsieur Varrin dans ce choix pointu des conférenciers est primordial, car le FAP n'aurait pas le même intérêt sans ces apports externes.

#### **Membre du jury, ce n'est pas une tâche facile...**

En effet, mais je connais déjà les autres anciens présidents du FAP qui font partie du jury. Monsieur l'Ambassadeur Bernard de Riedmatten a pour sa part été président du jury lors des précédentes éditions. Pour nous faciliter la tâche, il a préparé des feuilles avec quelques critères. Assez vite, il me semble que l'on repère les délégations qui ont fait un travail de préparation sérieux et qui sont à l'aise pour s'exprimer.



### Interview de Denis Varrin, professeur de géographie au Lycée- Collège de la Planta et responsable du FAP

**C'est impressionnant d'assister au déroulement du FAP: les étudiants sont vraiment dans le rôle qui leur a été assigné...**

Il y a en effet une partie scénarisée, mais il y a aussi des interventions spontanées. Tout cela est possible en raison du travail préparatoire effectué, via les conférences et les ateliers.

#### **De quelle manière organisez-vous une telle journée?**

Il faut d'abord choisir un thème d'actualité permettant le débat. Ensuite les étudiants intéressés s'inscrivent. La participation active n'est pas obligatoire, mais en mars dernier, il n'y a qu'une seule délégation qui n'a pas voulu s'exprimer en public, par timidité. Les deux délégations qui présentent une résolution ont un rôle plus précis à tenir. En plus des pistes données

## Les préparatifs du FAP 2009

### Conférences préparatoires

- ❑ Victor-Yves Gheballi, professeur honoraire à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement de Genève décédé en janvier 2009 (l'édition du FAP 2009 lui a été dédiée)
- ❑ Alain Délétréz, vice-président de l'International Crisis Group (ICG) à Bruxelles
- ❑ Pierrette Birraux, directrice scientifique du Centre de Documentation, de Recherche et d'Information des Peuples Autochtones
- ❑ Claude Auroi, professeur à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement
- ❑ Marcel Mazoyer, professeur émérite à l'Institut national agronomique Paris-Grignon

- ❑ Christophe Golay, chercheur à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement à Genève, juriste et spécialiste du droit à l'alimentation

### Ateliers pour Prendre la parole en public

- ❑ Conférence + atelier 1 animé par Simon Pidoux, adjoint du chef de section Conseil de sécurité, politique et communication (DFAE)
- ❑ Atelier 2 animé par Romaine Morard, correspondante de la Radio suisse romande (RSR) au Palais fédéral
- ❑ Atelier 3 animé par Jonas Rey, YouthRep (représentant de la jeunesse suisse auprès des Nations Unies)
- ❑ Atelier 4 animé par David D'Andres, délégué CICR (Comité international de la Croix-Rouge)

par les conférenciers, je prépare une documentation de base en indiquant une première série d'adresses de sites internet pour orienter leurs recherches. C'est une manière très intéressante de pratiquer l'interdisciplinarité en dehors des cours. Les résolutions et les droits de parole sont relus, mais essentiellement dans un souci de coordination. Je constate que bien des étudiants vont au-delà de ce qui est demandé. Jusqu'à présent, l'accent était mis sur le fond, mais depuis la dernière édition, nous visons aussi l'amélioration de la

forme, avec notamment l'implication de YouthRep. Plusieurs membres du FAP ont, grâce à ce contact, ensuite été invités à l'assemblée de JUNES<sup>1</sup>.

### Comment expliquez-vous le succès du FAP auprès des étudiants?

Ce sont des thématiques d'actualité qui intéressent les jeunes. La motivation vient certainement en grande partie de la qualité des conférences données. Il arrive que certaines soient trop pointues pour nos étudiants, mais ils parviennent à en retirer quelques éléments et c'est important qu'ils puissent percevoir la complexité des thématiques. Nombre de délégations, qui doivent préparer un droit de parole, prennent goût à l'exercice, stimulées également par l'effervescence autour de ce projet d'établissement.

### Et vous qu'est-ce qui vous motive le plus dans votre engagement pour le FAP?

Les nombreux contacts avec les conférenciers sont pour le moins stimulants. C'est aussi agréable de pouvoir travailler avec les étudiants d'une autre manière, de voir l'investissement de certaines délégations et d'en surprendre certaines qui élaborent des stratégies entre elles, ce qui montre que les jeunes ont compris qu'ils ne pourraient pas agir aussi efficacement en tant que délégations indépendantes.

### Note

<sup>1</sup> Réseau Suisse Jeunesse-ONU - [www.junes.org](http://www.junes.org).

PUB

Samedi 17 octobre de 8h30 à 17h

**FORUM DE TIGNOUSA**

Dans une perspective de sensibilisation de la communauté à l'intégration sociale

**VALEURS du HANDICAP le pari de la RENCONTRE**

Restaurant d'altitude de Tignousa  
3961 St-Luc Anniervers Valais Suisse

Entre  
Personnes en situation de handicap  
Professionnels spécialisés  
Proches - familles et communauté

Discussions  
Ateliers  
Rencontres  
Convivialité  
Détente  
Débats

Itinéraire Santé et Poëges Romandes  
Renseignements et inscription avant le 30 septembre  
0041 27 475 18 60  
ou 0041 79 342 36 74  
<mailto:itineraire-sante.com>  
[www.itineraire-sante.com](http://www.itineraire-sante.com)  
[www.poegesromandes.ch](http://www.poegesromandes.ch)

CHF 60.-  
Fonctionnaires + collaborations  
+ repas + animations

Prochain dossier  
**Structurer la pensée,  
structurer le langage.**

# La bibliographie de la Documentation pédagogique

Le secteur documentation pédagogique de la Médiathèque Valais - Saint-Maurice propose quelques suggestions de lecture en lien avec le dossier pour aller plus loin.

Tous les documents mentionnés sont bien sûr disponibles à la Médiathèque Valais - Saint-Maurice (cf. cotes indiquées) et pour certains à Sion également.

DORANCE S., *50 activités pour apprendre à vivre ensemble: PS - MS - GS*, «Pédagogie pratique», Paris, Retz, 2007. Cote: 37.035 DORA

DU SAUSSOIS N., *Education à la citoyenneté: cycle 2: socialisation, santé, sécurité, environnement*, «Fiches ressources: une fiche par semaine; n°33», Paris, Retz, 2004. Cote: 37.035 DUSA

GALICHET F., *L'école, lieu de citoyenneté*, «Pratiques et enjeux pédagogiques; n°50», Issy-les-Moulineaux, ESF éd., 2005. Cote: 37.035 GALI

LE CALLENNEC S. (sous la dir.), *Education à la citoyenneté: cycle 3*, «Collection Magellan», Paris, Hatier, 2008. Cote: 37.035(075) EDUC

LE GAL J., *Les droits de l'enfant à l'école: pour une éducation à la citoyenneté*, «Comprendre», Bruxelles: De Boeck & Belin, 2002. Cote: 342.7-053.2 LEGA

LELEUX C. (sous la dir.), *Education à la citoyenneté: les droits et les devoirs de 5 à 14 ans, tome 2*, «Outils pour enseigner», Bruxelles, De Boeck, 2007. Cote: 37.035 EDUC

LELEUX C. (sous la dir.), *Education à la citoyenneté: la coopération et la participation de 5 à 14 ans, tome 3*, «Outils pour enseigner», Bruxelles, De Boeck, 2008. Cote: 37.035 EDUC

MEIRIEU P., *Le pédagogue et les droits de l'enfant: histoire d'un malentendu?*, Genève, Ed. du Tricorne, 2002. Cote: 342.7-053.2 MEIR

*Le parcours citoyen: pistes pédagogiques pour une éducation globale*, Bruxelles, De Boeck, 2003. Cote: 37.035 PARC

PERRENOUD P., *L'école est-elle encore le creuset de la démocratie: éducation à la citoyenneté: quand la main droite ignore ce que fait la main gauche*, «Pédagogie formation. Synthèse», Lyon, Chronique sociale, 2003. Cote: 37.035 PERR

TARTA GODDET E., *Développer les compétences sociales des adolescents par des ateliers de parole*, «Savoirs pratiques éducation», Paris, Retz, 2007. Cote: 37.035 TART

VINCENT J.-F., *Eduquer à la citoyenneté*, «Guides de poche pour l'enseignant: un projet pour...», Paris, Delagrave, 2006. Cote: 37.035 VINC

XYPAS C. (sous la dir.), *Les citoyennetés scolaires: de la maternelle au lycée*, «Education et formation: pédagogie théorique et critique», Paris, Presses universitaires de France, 2003. Cote: 37.035 CITO

## Pour les enfants

BOECHE S. [et al.] (sous la dir.), *A nous le monde!: cycle 2, 2<sup>e</sup> année, CP*, «Découverte du monde / Vivre ensemble», Toulouse, SEDRAP, 2006. Cote: 37.035 ANOU

*Droits au cœur: la Convention relative aux droits de l'enfant* [DVD + livret pédagogique], «Enfance», Bois-Colombes, Les Films du Paradoxe, 2004. Cote: 342.7-053.2(072) DROI

DIMEY D., *C'est le droit des enfants!* [livre + CD], «Un livre/ une voix», Arles, Actes Sud Junior-Naïve, 2005. Cote: 342.7-053.2 DIME

## Les enfants du monde nous racontent. Regards sur les droits de l'enfant

Dans ces sept documentaires d'une demi-heure, les enfants racontent de quelle manière ils vivent, sont logés, mangent, travaillent, jouent, vont à l'école. A un niveau aisément compréhensible, ces films offrent des éclairages sur des modèles de vie très différents. DVD-vidéo avec sept films (ca 200 minutes)/ DVD-ROM avec du matériel pédagogique et fiches pratiques, français/allemand. Pour les degrés primaires et secondaire I.

[www.filmeeinewelt.ch](http://www.filmeeinewelt.ch)



GORRET L., *Droits d'enfants*, Sion, Institut international des droits de l'enfant: Institut universitaire Kurt Bösch, 2005. Cote: 342.7-053.2 GORR

SERRES A. et PEF (ill.), *Le grand livre des droits de l'enfant*, Paris, Rue du Monde, 1999. Cote: 342.7 SERR

# Bibliographie de la FED

## Livres de référence pour l'enseignant

Leleux C. *Education à la citoyenneté. Apprendre les valeurs et les normes de 5 à 14 ans*, De Boeck, 2001

Schnapper, D. et Bachelier, C. collaboration. *Qu'est-ce que la citoyenneté?* Gallimard, Folio, 2000

Legardez, A., & Simonneaux, L. (coord.). *L'école à l'épreuve de l'actualité: enseigner les questions vives*. Issy-les-Moulineaux, ESF, 2006

Solère-Queval S. *Les valeurs au risque de l'école*, Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion, 1999

Robert, F. *Enseigner le droit à l'école*, Paris: ESF, 1999

Martinetti F. *Les droits de l'enfant, J'ai Lu*, Libro Document, Poche, 2007

### DISPONIBLES À LA FED

## Livres de référence pour l'enseignant

ABC, *L'enseignement des droits de l'homme - Activités pratiques pour les écoles primaires et secondaires* - Nations Unies, 2004

*Repères juniors - Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants* - Conseil de l'Europe, 2008

*Petits débats philo* - Les droits de l'enfant, Edition Belin, 2006

## Pour l'élève

*Tous les enfants du monde ont les mêmes droits! Survivre, apprendre et jouer, se sentir en sécurité, participer* - Eric Pierrat, Clotilde Grison - Editions Gallimard, 2003

*Des jeux pour des droits* (posters + jeux), C. Buard, Janine Dufour, Danielle Sculier, Genève, DIP 1995

*Droits devant! Jeu des sept familles sur le thème de la Convention internationale des droits de l'enfant*, Editions Hyères, 2006

*Droits devant! Quizz Jeu des sept familles sur le thème de la Convention internationale des droits de l'enfant* - Editions Hyères, 2007



FED  
Fondation Education et Développement  
Avenue de Cour 1  
CH-1007 Lausanne  
Tél.: 021 612 00 81  
Fax: 021 612 00 82  
[fed@globaleducation.ch](mailto:fed@globaleducation.ch)  
[www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch)

## Matériel pédagogique conçu spécialement à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de La Convention

*Livret de la Convention relative aux droits de l'enfant (texte intégral)* - Fondation Education et Développement, 2009 (Gratuit)

*La marelle des droits de l'enfant. 4 - 8 ans. Marelle à l'unité* (pour environ 8 élèves), FED, 2009 (Gratuit - Frais de port en sus)

*La marelle des droits de l'enfant. 4 - 8 ans. Accordéon* (1 exemplaire par élève), FED, 2009 (Gratuit - Frais de port en sus)

*Des droits et des devoirs pour tous! 9 - 12 ans. Poster à l'unité* (6 élèves), FED, 2009 (Gratuit - Frais de port en sus)

*Des droits et des devoirs pour tous! 9 - 12 ans. Set de 5 posters* (24 élèves), FED, 2009 (Gratuit - Frais de port en sus)

*Regards de jeunes sur les droits de l'enfant. 11 - 16 ans.* Créer et publier un post-it sur le «mur des droits de l'enfant»  
<http://postit.globaleducation.ch>

*Commande du matériel et autres activités sur*  
[www.droitsenfant.globaleducation.ch](http://www.droitsenfant.globaleducation.ch)

## Le Parlement des Jeunes du Valais

Le *Parlement des Jeunes du Valais* a été créé en 1995 et regroupe des Valaisans et Valaisannes âgés de 14 à 35 ans. Cette organisation est ouverte aux jeunes domiciliés ou étudiant en Valais et désire avant tout leur apporter une approche plus aisée des domaines touchant de près ou de loin à la politique. Dès novembre, le PJV lance une réflexion sur la citoyenneté. [www.pjv.ch](http://www.pjv.ch)

## Sitographie

[www.droitsenfant.globaleducation.ch](http://www.droitsenfant.globaleducation.ch)

Espace pédagogique consacré aux droits de l'enfant. Réalisé conjointement par 15 ONG, le SER/L'Éducateur et avec le soutien de l'OFAS et de la CIIP. Coordonné par la Fondation Education et Développement.

[www.droitshumains.org](http://www.droitshumains.org)

Un site spécialisé information et éducation dans le domaine des droits de l'homme et entre autres des droits de l'enfant. Référence dans les pays francophones, il propose une information indépendante, des analyses et points de vue, les textes fondamentaux en matière de droits humains ainsi que des ressources pédagogiques.

[www.droitsenfant.com](http://www.droitsenfant.com)

Site de Jean-Charles Champagnat, sur les droits de l'enfant en général. Très complet, il comporte une intéressante rubrique «Actualité».

[www.unhchr.ch](http://www.unhchr.ch)

Site du Haut Commissariat aux Droits de l'homme. Tous les textes officiels.

[www.unicef.ch/fr](http://www.unicef.ch/fr)

Comité suisse pour l'UNICEF. Nombreuses ressources dont des dessins animés sur les droits de l'enfant, un lien sur la convention des droits de l'enfant en 50 langues et un grand concours d'idées!

[www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch)

Plate-forme d'information très documentée sur les questions des droits humains ayant un lien avec la Suisse. Rubrique «Droits de l'enfant, politique pour l'enfance».

[www.filmeeinenwelt.ch](http://www.filmeeinenwelt.ch)

Films pour un seul monde. Tous les films peuvent être commandés en ligne ou directement à la Fondation Education et Développement.